

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **3e jour de septembre 2019**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

186-09-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 3 septembre 2019 tel que lu et modifié.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 6 août 2018**
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-19**
 - 5.2 - Résolution, fête de Noël des enfants**
 - 5.3 - avis de motion règlement numéro 485-2019 relativement à la circulation des VTT**
 - 5.4 - Résolution, projet de règlement numéro 485-2019 relativement à la circulation des VTT abrogeant le règlement 450-2016**
 - 5.5 - Résolution, acceptation de l'entente de services à la carte de la S.P.A.**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1 - Résolution, programme de qualification de l'opérateur en eau potable et eaux usées**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, saison hivernale 2019-2020**
 - 7.2 - Résolution, acceptation de la cotation pour l'achat du sable pour la préparation du sable salé**
 - 7.3 - Résolution, acceptation de la cotation, achat du sel à déglacage**
 - 7.4 - Résolution, achat de gré à gré, pneus d'hiver pour le camion de services**
- 8 - LÉGISLATION**
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 9.1 - Résolution relativement à la gestion financière du plan de sécurité**

civile

9.2 - Résolution, regroupement de 6 municipalités pour le service Municito, Sécurité civile et alertes générales

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, demande dérogation mineure de M. Jacques Goupil

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, prêt de la zamboni pour l'entretien de la patinoire

11.2 - Résolution, approbation du budget de la classe d'extension 2019-2020

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre d'invitation sur l'OBV, enjeux sur la gestion de l'eau

13.2 - Lettre de confirmation du Ministère des Transports pour le projet d'aide à la voirie locale

13.3 - Lettre d'invitation pour le lancement de la BD délicieuse aventure en Belgique

13.4 - Lettre de l'association pulmonaire, pour la campagne villes et municipalités contre le radon

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

187-09-2019

3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 août 2019

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 5 août 2019 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-La directrice mentionne qu'une rencontre se tiendra avec M. Guillaume Dabate du Ministère des Affaires Municipales pour l'installation de compteurs d'eau.

-La directrice générale mentionne qu'elle va vérifier auprès de la compagnie pour la commande des oriflammes pour le marché public, elle fera rapport au conseil municipal.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

188-09-2019

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 09-19

ATTENDU : la liste des comptes numéro 09-10 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3 septembre 2019* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de :
238,635.51\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN

POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **09-19** telle que présentée. Le total des comptes pour **SEPTEMBRE 2019** s'élève à: **238,635.51\$**.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 09-19.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **SEPTEMBRE 2019**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

189-09-2019

5.2 - Résolution, fête de Noël des enfants

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille commandite la fête de Noël des enfants, édition 2019 pour un montant de deux cents dollars (200.00\$).

ADOPTÉE,

190-09-2019

5.3 - avis de motion, règlement numéro 485-2019, relativement à la circulation des VTT

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jacques Audet l'effet que :

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un projet de règlement numéro 485-2019 abrogeant le **Règlement numéro 450-2016 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux** sera présenté afin d'y ajouter une portion de route:

- Rue de la Fabrique, à partir de la voie ferrée;

Il est également demandé que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE,

191-09-2019

5.4 - Résolution, projet de règlement numéro 485-2019, relativement à la circulation des VTT abrogeant le règlement 450-2016

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, par.14 du Code de la Sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou une partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout terrain favorise le développement touristique et économique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire assurer la sécurité des usagers de la route et la quiétude des résidents demeurant près du trajet en annexe;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par : Madame Rachel Goupil :

qu'il est en conséquence ordonné et statué par le projet de règlement de ce Conseil portant le numéro 485-2019 et ce Conseil ordonne et statue ce qui suit savoir :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du règlement en fait partie intégrante à toutes fins de droit.

ARTICLE 2 : RÈGLEMENT ABROGÉ

Que le règlement quant à la circulation des véhicules tout terrain (VTT), adopté antérieurement par la municipalité, est abrogé par le présent règlement soit le règlement numéro : 450-2016.

ARTICLE 3 : TITRE ET NUMÉRO

Le règlement a pour titre «Règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur certains chemins municipaux» et porte le **numéro 485-2019**.

ARTICLE 4 : OBJET

L'objet du règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sera permise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q. chapitre V-1.2).

ARTICLE 5 : RÈGLEMENT 485-2019

Règlement relatif à la circulation des véhicules tout terrain (VTT) sur certains chemins municipaux», ***voir à l'annexe A, copie complète du règlement.***

ARTICLE 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Adopté,

192-09-2019

5.5 - Résolution, acceptation de l'entente de services à la carte de la S.P.A.

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve l'entente de services à la Carte de la Société Protectrice des Animaux de Beauce-Etchemins pour un service de contrôle et de protection des animaux de compagnie de notre municipalité.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

193-09-2019

6.1 - Résolution, programme de qualification de l'opérateur en eau potable et eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut inscrire son nouvel employé, M. Marc-André Couture, à la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en eau potable et l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à son inscription à l'apprentissage et qu'il a reçu sa carte d'apprenti en août dernier;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis inscrive l'employé, M. Marc-André Couture à la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en eau potable et à l'assainissement des eaux;

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs à l'inscription et au programme de qualification en eau potable et eaux usées, ainsi que les frais de déplacement et les repas;

ADOPTÉE,

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

194-09-2019

7.1 - Résolution, entreposage et chargement du sable salé, saison hivernale 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de Doryfor Inc. pour l'entreposage et le chargement du sable salé. Le coût fixe d'entreposage et de chargement s'établit pour 2019-2020 à 3,800\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

195-09-2019

7.2 - Résolution, acceptation de la cotation pour l'achat du sable pour la préparation du sable salé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les achats en bas de 100,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la cotation a été déposée dans le délai prescrit;

Nom de l'entrepreneur:

-Les Excavations Lafontaine Inc.

Coût total pour le contrat de 350 tonnes de sable : 5,106.50\$ (taxes en sus)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat du sable à la compagnie "Les Excavations Lafontaine Inc." Le prix d'achat pour 350 tonnes de sable s'élève à : 5,106.50\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

196-09-2019

7.3 - Résolution, acceptation de la cotation, achat du sel à déglacage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour les achats en bas de 100,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la cotation a été déposée dans le délai prescrit;

Nom de l'entrepreneur:

-Compass Minerals, 30 tonnes de sel à 120.56\$/la tonne livrée

Coût total pour le contrat : 3,616.80\$ (taxes en sus)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat d'achat de sel à la compagnie " Compass Minerals" Le prix d'achat de 30 tonnes de sel s'élève à : trois mille six cent seize dollars et quatre-vingts cents. (3,616.80\$);

ADOPTÉE,

197-09-2019

7.4 - Résolution, achat de gré à gré, pneus d'hiver pour le camion de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour certains achats;

CONSIDÉRANT QUE les pneus d'hiver sont à changer sur le camion de services, et que nous avons demandé une cotation à un fournisseur local:

Fournisseur:

Station services S.JB Inc.

Achat de 4 pneus Toyo WLT1 incluant la pose, au prix de 242\$/chaque pour un total de 968.00\$ (taxes en sus);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille achète 4 pneus d'hiver chez le fournisseur, Station services S.JB Inc., le prix de vente: 242\$/chaque pour un total de 968.00\$ (taxes en sus) le tout incluant le pose.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point!

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

198-09-2019

9.1 - Résolution relativement à la gestion financière du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été adopté le 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 9 mai 2018 et qu'il entrera en vigueur 18 mois après cette date de publication, soit le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de leur séance de juin dernier, les municipalités membres de la Régie incendie du secteur est des Etchemins ont convenu que les dépenses engagées par les membres de ce comité intermunicipal allaient être payées par la Municipalité de Sainte-Justine et facturées par la suite aux municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessaires à la préparation des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux prévus au règlement provincial adopté conformément à l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile sur le territoire des municipalités de Saint-

Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine nécessiteront un investissement de temps considérable de la part du comité et des directeurs généraux impliqués dans ce processus;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée à chacune des municipalités par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec soit 16 500\$ pour chacune des municipalités, additionnée de la valeur de la contribution des municipalités reliée à cette aide financière soit 2 900\$ par municipalité;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Pouliot, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis accepte les recommandations du comité de sécurité civile pour la préparation des procédures d'alerte et de mobilisation, et ce, de la façon suivante :

1. Lors des réunions, les élus membres du comité de sécurité civile ou les représentants nommés par leur municipalité recevront une rémunération similaire à celle accordée par la MRC des Etchemins pour les réunions, soit 136.89\$ par réunion et les directeurs généraux et le directeur du service incendie recevront une rémunération selon leur taux horaire en vigueur dans leur municipalité respective ou à la Régie des incendies en plus des frais de déplacement;
2. Les heures de travail effectuées par les directeurs généraux ou employés municipaux seront payées selon leur tarif horaire respectif et ce, que ces heures soient effectuées sur les heures régulières de travail ou à l'extérieur des heures régulières de travail;
3. Une première contribution de 3 000\$ sera exigée de chacune des municipalités concernées et la facturation subséquente pour le remboursement de ces dépenses ou pour toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation de ces travaux préparatoires sera transmise à chacune des municipalités concernées par le directeur général de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

199-09-2019

9.2 - Résolution, regroupement de 6 municipalités pour le service Municito, Sécurité civile et alertes générales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit préparer un plan de mesures d'urgence en sécurité civile et alertes générales d'ici novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de six municipalités (Saint-Magloire-Sainte-Sabine-Saint-Camille-Sainte-Justine-Saint-Luc-Saint-Zacharie) permettrait d'avoir un logiciel d'alertes générales, avec un contrat de trois ans, à un prix très abordable.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille adhère au regroupement de six municipalités (Saint-Magloire, Sainte-Sabine, Saint-Camille, Sainte-Justine, Saint-Luc, Saint-Zacharie) pour un contrat de service Municito d'une durée de trois ans. Le coût maximum pour ce service s'établit à 575\$/par municipalité par année.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

200-09-2019

10.1 - Résolution, demande dérogation mineure de M. Jacques Goupil

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 28 août dernier relativement à une demande pour l'agrandissement d'une galerie à l'avant de la propriété de M. Jacques Goupil du 22, rue du Couvent, à Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à la suite à son analyse recommande d'accepter l'agrandissement de la galerie de 1 pied et 5", sur le lot numéro: 5,325 642 de M. Jacques Goupil, sous certaines conditions, que le propriétaire accepte les risques accrus qui sont associés à cet agrandissement lors des travaux de déneigement des rues, et accepte de ne pas poursuivre la municipalité pour les bris pouvant survenir;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme et autorise l'agrandissement de la galerie de 1 pied et 5", sur le lot numéro: 5,325 642 de M. Jacques Goupil, car cet agrandissement est mineur.

QUE l'acceptation est sous certaines conditions: que le propriétaire accepte les risques accrus qui sont associés à cet agrandissement lors des travaux de déneigement de la rue, et accepte de ne pas poursuivre la municipalité pour les bris pouvant survenir;

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

201-09-2019

11.1 - Résolution, prêt de la zamboni pour l'entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la compagnie "Ferme Miblou" a besoin d'une zamboni plus grosse pour effectuer l'arrosage de la patinoire durant la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de louer gratuitement sa zamboni sous certaines conditions :

-Effectuer l'entretien et la réparation de la machine durant l'hiver;

-Payer les frais d'essence pour effectuer l'arrosage de la patinoire;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE : La Municipalité de Saint-Camille loue gratuitement à la Ferme Miblou Inc. la zamboni pour l'entretien hivernal de la patinoire pour la saison 2019-2020;

QUE le locataire devra faire l'entretien et la réparation de la machine durant l'hiver 2019-2020 et payer l'essence pour effectuer l'arrosage de la patinoire;

ADOPTÉE,

202-09-2019

11.2 - Résolution, approbation du budget de la classe d'extension 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté un projet de financement d'une classe d'extension (service de garde après l'école pour l'année 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut signer un contrat d'embauche avec Mme Chantal Miller, éducatrice en service de garde pour la mise en place de la classe d'extension (service de garde après l'école)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille accepte le projet de classe d'extension (service de garde) déposé par la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, et adopte le budget déposé pour l'année 2019-2020 pour un montant de : 24,500\$

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille embauche à titre d'éducatrice en service de garde, Mme Chantal Miller pour la mise en place de la classe d'extension (service de garde après l'école);

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille le contrat d'embauche de l'éducatrice en service de garde avec une période de probation de trois (3) mois;

QUE le projet prenne effet le 29 août, et se termine le 30 juin 2019.

QU'UNE partie du financement du projet se fasse à partir de la réserve financière en s'appropriant le montant manquant pour fermer le budget 2019-2020;

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Voirie: Monsieur Marcel Bégin mentionne que les travaux de creusage de fossés ont été effectués dans le rang 3, et la réparation des ventres-de-boeuf. Il mentionne qu'il reste quelques travaux à effectuer dans la route Edmond Blais.

-Incendie: Monsieur Marcel Bégin mentionne que le conseil d'administration de la Régie des incendies a approuvé l'estimation des coûts pour l'achat du camion autopompe, il mentionne que précédemment la Régie des incendies devait faire l'acquisition d'un camion-citerne seulement, mais qu'après étude du dossier, il a été décidé qu'il était plus adéquat de faire l'achat d'un camion autopompe. De plus, il indique qu'un montant cinquante mille dollars sera pris à même la réserve financière de la régie pour payer une partie du coût d'achat du camion autopompe.

-Fête des récoltes: Madame Thérèse Blanchet mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 21 août dernier avec les participants du marché pour discuter des modalités de ce projet. Elle mentionne également que les participants doivent se rencontrer samedi matin pour l'ouverture du marché public.

-Terres publiques: M. Jocelyn Pouliot mentionne que le projet PADF relativement à la réfection d'une partie du chemin d'accès aux ressources a été réalisé dans la semaine du 26 août dernier. Il indique que le nivelage du coupe-feu devrait se faire cette semaine ou au début de la semaine prochaine. Le tout avant le début de la chasse.

Maire: Le Maire indique qu'il a assisté au comité administratif de la MRC des Etchemins, au conseil des maires, au comité de sécurité civile, au lac-à-l'épaule relativement au plan de relance de la MRC des Etchemins, à la réunion du CGMR de la MRC de Bellechasse, à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, à la réunion régulière du conseil municipal, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre d'invitation sur l'OBV, enjeux sur la gestion de l'eau

Lecture est faite d'une lettre d'invitation de sur l'OBV, et les enjeux sur la gestion de l'eau de notre territoire, qui se tiendra à Saint-Paul le 25 septembre à 19h. Nous invitons les élus intéressés à réserver une place pour cette rencontre.

13.2 - Lettre de confirmation du Ministère des Transports pour le projet d'aide à la voirie locale

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Transports relativement au projet d'aide à la voirie locale qui nous confirme une participation financière de 13,450,00\$. Point d'information !

13.3 - Lettre d'invitation pour le lancement de la BD délicieuse aventure en Belgique

Lecture est faite d'une lettre d'invitation de l'équipe écrire pour la persévérance pour le lancement de la BD "délicieuse aventure en Belgique" qui se tiendra le 5 septembre prochain à la soupe populaire du Soleil Rouge. Point d'information!

13.4 - Lettre de l'association pulmonaire, pour la campagne villes et municipalités contre le radon

Lecture est faite d'une lettre de l'association pulmonaire du Québec nous invitant à participer à la campagne villes et municipalités contre le radon. Point d'information!

14 - VARIA

Aucun point au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h.

Adélard Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE